

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CD211

présenté par
M. Cernon, rapporteur

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 69, insérer l'article suivant:****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Après l'article L. 1512-20 du code des transports, il est inséré un article L. 1512-21 ainsi rédigé :

« Art. – L. 1512-21 – L'établissement public mentionné à l'article L. 1512-19 ne peut pas financer la construction, l'élargissement ou la prolongation d'autoroutes ou de routes à chaussées séparées par un terre-plein central. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, il est proposé de dénoncer les grands projets autoroutiers défendus par le Gouvernement. Ces grands projets vont à l'encontre de l'urgence écologique.

La construction de l'autoroute A69 Toulouse – Castres est un exemple symptomatique de ces grands projets autoroutiers anachroniques. Ce projet prévoit la bétonnisation de près de 400 hectares de terres agricoles et d'espaces naturels, 13 hectares de bois – rappelons que les bénéfices écologiques d'arbres centenaires sont bien plus importants que ceux d'arbustes tout juste replantés et qui meurent, pour beaucoup, juste après avoir été replantés – et 22,5 hectares de zones humides. Toutes ces destructions pour un projet qui longe une route nationale existante et ne prévoit qu'un gain maximal de vingt minutes, pour un prix de 19,50 euros aller-retour, ce qui ferait de l'A69 une des autoroutes les plus chères de France.

Dans une enquête de Reporterre, il est indiqué que le séjour de Jean Castex à Matignon a permis de relancer 55 projets routiers, pour un coût de près de 18 milliards d'euros. Cette enquête estime que 4 488 hectares de prairies, forêts ou terres agricoles seront recouverts pour ces routes, autoroutes, contournements, ponts et déviation, soit presque la taille de Lyon (4 787 hectares). Les conséquences environnementales de ces projets sont désastreuses : pollutions de l'air et de l'eau, artificialisation des sols, destruction de la biodiversité, sans compter les nuisances sonores. Il est urgent d'opérer la bifurcation écologique, notamment dans le domaine des transports, en

développant massivement le ferroviaire, en réouvrant davantage les lignes ferroviaires du quotidien et en favorisant les usages partagés de la voiture et les mobilités douces.

Il est donc proposé de ne plus permettre à l'AFITF de financer des projets à contre-temps des impératifs écologiques, et notamment les autoroutes.